



Paris, le 22 septembre 2017

## Signature du partenariat entre la Fédération Française Aéronautique et Wingly

La Fédération Française Aéronautique et la plateforme de co-avionnage Wingly sont heureux d'annoncer la signature, ce jeudi 21 septembre, de leur partenariat privilégié annoncé le 11 juillet dernier. Le but du partenariat est de proposer aux aéroclubs fédéraux qui le souhaitent, une solution pour la promotion dans leur structure des vols à partage de frais élargi.

**Le lancement effectif de ce partenariat est imminent.** La FFA communiquera donc très prochainement vers l'ensemble des présidents d'aéroclubs sur les principes et modalités pratiques qui portent sur les deux points suivant:

- **Une validation des pilotes éligibles aux vols à partage de frais élargi par le président et le chef pilote de l'aéroclub.** Cette validation ou "lâcher emport de passager élargi", prendra en compte des critères basés essentiellement sur les facteurs humains. Elle permettra aux dirigeants des aéroclubs de valider les pilotes pouvant proposer des vols à frais partagés élargis.
- **Une licence fédérale particulière** pour les passagers réservant des vols sur Wingly sur des avions des aéroclubs fédéraux. Cette licence permettra d'être en conformité des exigences imposées par le statut associatif des structures fédérales.

La prise de licence et la validation des pilotes se dérouleront de manière exclusivement numérique pour éviter tout risque d'abus tout en minimisant les démarches administratives pour les passagers et les pilotes.

Ce dispositif doit permettre de prendre en compte la spécificité des structures associatives. Le lancement de ce partenariat en basse saison permettra une montée en puissance progressive jusqu'à la haute saison prochaine.

Ce partenariat tire les conséquences pratiques de la décision du Conseil d'Etat, rendue le 22 juin 2017, statuant en faveur de l'activité de partage de frais lors de vols privé. Le Conseil d'Etat a statué en faveur de l'activité de co-avionnage lors de vols privés pour que la réglementation française s'aligne sur la réglementation européenne. La DGAC informée de ce partenariat a indiqué à Wingly fin juillet dans un courrier qu'elle « *ne peut que soutenir les discussions [entreprises] actuellement avec la FFA sur la mise en place d'un cadre adapté et proportionné permettant d'assurer la sécurité des passagers de vols co-avionnés effectués au moyen d'aéronefs d'aéroclubs.* »

Jean-Luc Charron, Président de la FFA : « *La FFA se félicite de ce partenariat car il offre une option de plus aux aéroclubs. En effet les clubs doivent pouvoir gérer leurs activités en fonction de leurs intérêts, de la sociologie de leurs adhérents, et de leur politique propre; et il est du devoir de la FFA de leur proposer des solutions pour combiner une ouverture aux opportunités du numérique et une adaptation à la spécificité de nos structures associatives.* »

Emeric de Waziers, cofondateur de Wingly indique: « *Wingly salue l'approche pragmatique de la FFA avec qui nous avons pu construire une solution solide et consensuelle en trois mois à la suite des évolutions réglementaires de juin dernier.* »

Bertrand Joab-Cornu, cofondateur de Wingly conclut: « *Cet été, Wingly a permis à près de 2.000 passagers de découvrir l'aviation légère, encore principalement en Allemagne et Angleterre. Cela représente près de 150.000€ que ces passagers ont investis dans le secteur de l'aviation légère dans ces pays grâce à Wingly. Après l'évolution de la réglementation co-avionnage en France, cette coopération avec la FFA devrait permettre de manière similaire à de nombreux français de découvrir l'aviation légère en aéroclub tout en augmentant leur activité.* »



#### A propos de la Fédération Française Aéronautique (FFA):

Créé en 1929 à Paris, la FFA contribue depuis bientôt un siècle au développement de l'aviation légère et des aéroclubs tout en veillant au maintien des acquis des pilotes. La FFA représente l'essentiel de l'activité de l'aviation légère et sportive française avec plus de 40.000 pilotes et élèves pilotes licenciés volant sur plus de 2.400 avions d'aéroclub. Avec des projets prometteurs dans l'aviation électrique et la prise en compte des opportunités du numérique, la FFA accompagne l'aviation légère d'aujourd'hui et construit celle de demain en bonne intelligence avec ses adhérents, les pouvoirs publics et l'industrie pour que la France continue à être la deuxième puissance d'aviation légère dans le monde.



#### A propos de Wingly:

Wingly est la plateforme leader du coavionnage en Europe. Wingly permet la mise en relation de pilotes privés et de passagers pour qu'ils partagent ensemble les frais et la passion d'un vol en avion léger. Les vols sur Wingly vont de la balade aérienne autour des châteaux de Loire pour 40€ à l'excursion du week-end vers Belle-Île pour 200€.

##### Points clefs sur Wingly:

- + 30.000 vols en permanences disponibles sur le site internet [www.wingly.io](http://www.wingly.io)
- + 4.500 passagers transportés
- + 100.000 membres: 7.000 pilotes privés et 93.000 passagers
- 350.000 €: montant économisés par les pilotes privés membres sur Wingly
- Présence européenne: France, Allemagne et Angleterre (Suisse et Autriche)
- Wingly inclut une assurance coavionnage avec Allianz sur chacun de ses vols